

N° 258

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 8 janvier 2021

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à créer une commission d'enquête sur le nucléaire civil français,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Vincent DELAHAYE, Pierre-Antoine LEVI, Philippe BONNECARRÈRE, François BONNEAU, Mme Nadia SOLLOGOUB, M. Yves DÉTRAIGNE, Mme Françoise GATEL, M. Jean-Paul PRINCE, Mmes Nassimah DINDAR, Jocelyne GUIDEZ, MM. Olivier HENNO, Jean-François LONGEOT, Mme Françoise FÉRAT, MM. Laurent LAFON, Michel CANEVET, Michel LAUGIER, Olivier CIGOLOTTI, Loïc HERVÉ, Pascal MARTIN, Patrick CHAUVET, Jean-Marie JANSSENS, Claude KERN, Olivier CADIC et Mme Évelyne PERROT,

Sénateurs

*(Envoyée à la commission des affaires économiques.)*



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En matière de nucléaire civil, la stratégie française n'a plus aucune lisibilité. Ce qui risque d'avoir de lourdes conséquences économiques et financières.

Jusqu'en 2015, les choses étaient claires, la France avait fait le choix énergétique du nucléaire. Mais l'élection de François Hollande à la présidence de la République a remis en cause ce choix. Une volte-face concrétisée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dont l'article 1<sup>er</sup> fixe l'objectif d'une réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 (contre 70 % aujourd'hui).

Le Président Emmanuel MACRON a repris cet objectif à son compte. Mais il en a substantiellement revu le calendrier. Depuis novembre 2018 et la présentation de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, censée donner une feuille de route énergétique à la France jusqu'en 2028, il n'est plus question de 2025, mais de 2035. Le message est encore brouillé par le plan de relance qui consacre 470 millions d'euros à la filière pour investir dans les compétences et la formation, soutenir les sous-traitants de la filière et préparer l'avenir en finançant la recherche pour la conception de petits réacteurs modulaires. 470 millions, c'est le parent pauvre du plan de relance. La somme est très insuffisante pour assurer son développement. Elle envoie cependant un signal : le nucléaire français a un avenir. Message confirmé par la suite par le Président qui affirmait, le 9 novembre 2020 que « l'avenir énergétique et écologique de la France passe par le nucléaire ».

L'indécision manifeste dans laquelle se trouve aujourd'hui l'exécutif sur le sujet trouve son fondement dans le fait que réduire la part du nucléaire dans le mix énergétique semble en totale contradiction avec, d'une part, sa décarbonation et, d'autre part, le maintien de la croissance économique. Autrement dit, on ne peut pas à la fois dénucléariser, décarboner et croître.

Première matérialisation de ce triangle d'incompatibilité : il n'aura pas fallu quatre mois après la fermeture de Fessenheim pour que resurgisse le

spectre de la pénurie énergétique, pour que la ministre de la transition écologique en soit réduite à croiser les doigts pour que l'hiver ne soit pas trop rigoureux... Sachant que la fermeture de Fessenheim était la toute première concrétisation de la stratégie de réduction de la part du nucléaire dans le mix énergétique, la représentation nationale est aujourd'hui en droit de s'interroger sur les conséquences de plus long terme de ce choix.

De fait, à partir des documents officiels actuellement en vigueur, compte tenu de l'objectif de dénucléarisation, on ne comprend pas comment la France pourrait atteindre la neutralité carbone en 2050 sans entrer en décroissance. Ou bien on ne comprend pas comment il sera possible de réduire la part du nucléaire. En effet, pour décarboner notre énergie, nous ne pouvons agir que sur deux leviers : consommer moins d'énergie globalement et consommer moins d'énergies fossiles.

Pour consommer moins d'énergie globalement, deux leviers peuvent encore être actionnés : décroître (entrer en récession durable) ou améliorer notre efficacité énergétique. N'étant pas (encore) adepte de la décroissance, la France ne mise que sur le second de ces leviers : l'efficacité énergétique. La loi relative à la transition énergétique (article L. 100-4 du code de l'énergie) prévoit en conséquence une réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050, avec un palier à -20 % en 2030. Pour que cela se réalise, il faudrait que la croissance soit faible sur la période, de l'ordre de 1 %, et les gains d'efficacité énergétique très forts, de l'ordre de 3 %, soit plus de deux fois la moyenne enregistrée depuis 2015. Ce qui est peu réaliste. Dans ces conditions, on ne peut pas attendre de l'efficacité énergétique d'importants progrès en termes de décarbonation.

L'autre axe de décarbonation est la réduction de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique. Pour cela, il faut que la part de l'électricité augmente dans ce mix. L'électricité ne représente aujourd'hui que 25% de l'énergie finale consommée en France. Le nucléaire produit 70 % de ces 25 %, soit 17,5 % de l'énergie finale consommée dans le pays. À part constante de l'électricité dans le mix énergétique, réduire celle du nucléaire suppose de réduire de 5,5 % de l'énergie finale consommée d'origine nucléaire. Mais, pour faire reculer substantiellement la part des fossiles, il faudrait au moins doubler la part de l'électricité dans le mix français. Ce qui apparaît totalement inconciliable avec les objectifs fixés pour le nucléaire. En effet, si la part de l'électricité double dans le mix énergétique, même maintenir le nucléaire à 50 % de la production d'électricité suppose non pas de fermer des réacteurs, mais au contraire d'augmenter nos capacités nucléaires par rapport à aujourd'hui pour leur permettre de produire demain 25 % de l'énergie finale dont nous aurons besoin...

Replacer ainsi le nucléaire dans l'équation globale de la transition énergétique jette un doute sur la rationalité des choix faits en la matière et impose de questionner toutes les certitudes au sujet de l'atome civil, spécifiquement dans une optique économique, financière et budgétaire.

Tel serait l'objet de la présente commission d'enquête dont la mission consisterait à répondre aux questions suivantes :

- Dans quelles conditions, notamment économiques, peut-on parvenir à la neutralité carbone sans augmenter nos capacités nucléaires ?
- Où se situe le coût du kWh produit par l'atome, par comparaison avec le coût du kWh éolien ou solaire, une fois pris en compte tous les coûts associés à chaque mode de production ? Pour le nucléaire, cela va de l'approvisionnement en uranium jusqu'au démantèlement des centrales, sans oublier le coût d'éventuels accidents nucléaires, et pour l'éolien cela inclura l'ensemble des coûts système permettant de fournir une électricité de mêmes caractéristiques que l'électricité nucléaire (bas carbone, pilotable).
- Quelle est la réalité du problème des déchets nucléaires et du démantèlement des centrales ? Quelle est la réalité du risque nucléaire, tant en termes d'accidents que d'attaques terroristes ? Quel est en particulier la réalité du risque informatique nouveau pesant sur les centrales ? Remettent-ils en cause l'équation budgétaire en la matière ?
- Peut-on développer des réacteurs plus efficaces, plus sobres en déchets et plus sûrs ? Et à quel coût pour la collectivité ?



**Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur le nucléaire civil français**

**Article unique**

En application de l'article 51-2 de la Constitution, de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et de l'article 8 *ter* du Règlement du Sénat, il est créé une commission d'enquête composée de vingt et un membres, chargée d'étudier et de faire des propositions sur le nucléaire civil français.